Section Départementale du
SNEP FSU des Hauts de Seine
3 bis rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre
Contact secrétariat :
snep.fsu92@gmail.com
Jocelyn BEURIER
06 51 80 19 80

Nanterre le 22 juillet 2019

A

Madame Nathalie Léandri Vice-présidente
du Conseil départemental des Hauts de Seine
en charge des Affaires et des constructions scolaires
Hôtel du Département des Hauts de Seine
37, rue des longues raies
92000 Nanterre

Objet : demande d'audience relative aux installations et équipements sportifs nécessaires à l'Education Physique et Sportive et au Sport Scolaire pour les collégiens.

Madame la Vice-présidente,

Le SNEP-FSU très fortement attaché à la lutte contre les inégalités scolaires entend y prendre toute sa part. Les résultats obtenus aux dernières élections professionnelles, au niveau national 83,1% des voix et 94,9 % pour l'académie de Versailles, confortent le SNEP-FSU comme syndicat le plus représentatif des enseignants d'EPS du service public.

L'EPS est une discipline d'enseignement obligatoire qui comporte des programmes, des horaires obligatoires et des épreuves aux examens. Elle se prolonge au travers des associations sportives affiliées à l'UNSS et par les sections sportives scolaires. Pour appliquer ces programmes et faire fonctionner les sections sportives et animer les associations sportives, du matériel et des équipements sportifs adaptés, qui sont les « salles de classe » de l'EPS, sont indispensables comme le précise l'EN dans son guide* « l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques scolaires » publié en 2012.
Il fait référence à nos propres publications (les ouvrages du SNEP-FSU** « en matière de standard d'équipement mais aussi sur l'organisation optimale de travail pour l'EPS ») rédiger par notre secteur équipements installations sportives. Nos propositions sont pour partie utilisées par certaines Régions et départements. Elles se sont concrétisées par la construction de salles et de stades fonctionnels sur tout le territoire.

Le Conseil départemental des Hauts de Seine a choisi de construire des équipements sportifs couverts intra-muros dans les collèges. C'est un atout pour l'enseignement de l'EPS et l'animation des associations sportives.
En complément et pour les collèges ne disposant pas d'équipements intra-muros, les collégiens doivent accéder à d'autres installations sportives (gymnases, stade d'athlétisme, espaces de sports collectifs de grands terrains, espaces de pratique pour les APPN).
Ces situations nécessitent que des crédits de locations soient alloués et que des transports soient organisés afin d'optimiser le temps de pratique effectif des élèves et d'assurer la sécurité.
Dans la liste annuelle 2018, cinq reconstructions (H Wallon Malakoff, Voltaire Asnières, A de Vigny Courbevoie, C N Ledoux Le Plessis Robinson, Brossolette Chatenay-Malabry) et deux réhabilitations (A Frank Antony, La Fontaine du Roi Ville d'Avray) d'établissements sont annoncées.
Des travaux sont nécessaires pour certaines installations sportives (La Malmaison Rueil, A Maurois Neuilly, Lakanal Colombes, …).
En complément de ces infrastructures, du matériel est nécessaire à la pratique des élèves. Sur ce point les inégalités sont très grandes. Certains collèges ne sont pas en capacité d'acheter ou de renouveler le matériel d'EPS.

En ce qui concerne l'enseignement de la natation, l'accès aux piscines est assez problématique en fonction des situations (éloignement des piscines, crédits insuffisants pour les locations, manque de créneaux disponibles). Le plus souvent seules les classes de 6ème sont concernées, parfois uniquement les élèves non nageur.
Les constructions des complexes aquatiques (la Grenouillère à Sceaux, Parc de L'île de Monsieur à Sèvres) et de la piscine (quartier de l'Arsenal à Rueil Malmaison) pourraient contribuer à améliorer la situation.

D'autre part, dans la perspective des JOP 2024, la piscine de Colombes est annoncée comme site d'entrainement et le complexe sportif Yves du Manoir de Colombes comme site pour les compétitions. Il nous paraît indispensable que les besoins scolaires soient bien pris en compte lors de la rénovation de ces sites afin que l'héritage des JOP 2024 soient bien une réalité.

C'est pourquoi, nous sollicitons auprès de vous une audience afin que nous puissions échanger et vous faire part de nos propositions concernant :

- Le référentiel des équipements sportifs (besoins et fonctionnalité) pour les collèges,
- Les installations sportives pour les collèges réhabilités et reconstruits,
- La rénovation de certaines installations intra-muros,
- L'accès aux installations sportives (crédits de location, mise en place de transports),
- L'achat du petit et du gros matériel d'EPS,
- L'enseignement de la natation (accès aux bassins et la construction des piscines)
- L'héritage pour les installations sportives dans la perspective des JOP 2024

Dans l'attente d'une réponse de votre part, sachant que vous êtes attachée à un service public de qualité, dans lequel l'EPS et le sport scolaire ont toute leur place, nous vous prions de bien vouloir recevoir Madame la Vice-présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SNEP FSU

Jocelyn Beurier
Secrétaire départemental
Elu CDEN

Patrick Mathieu
Responsable équipements installations sportives
Elu CIEN

Copie à Monsieur Le Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

**guide du ministère de l'éducation nationale*, *éditions Repères, SCEREN :*
ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/outils/EquipSportifs_WEB_217644.pdf

**les référentiels équipements du SNEP-FSU : les grandes salles pour l'EPS, les piscines pour l'EPS, les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'EPS, les espaces d'athlétisme et de sports collectifs de grands terrains :
ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/bon_commande.pdf